

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 10 mars 2005, à 10 h 15

Président: M. Tim CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 977^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je veux d'emblée accueillir parmi nous les femmes qui représentent le Groupe de travail sur la paix, du Comité des organisations non gouvernementales sur la condition de la femme, et qui, comme les années précédentes, ont organisé un séminaire pour marquer la Journée internationale de la femme. Les membres des organisations non gouvernementales de femmes qui ont participé au séminaire de 2005, lequel avait pour thème «Les femmes contre le nucléaire», assistent à notre séance aujourd'hui et, selon une tradition déjà longue, ont adressé un message à la Conférence du désarmement.

Ce message se lit comme suit:

«Depuis 1984, un groupe d'organisations non gouvernementales ayant leur siège à Genève organise, de concert avec des membres du Groupe de travail d'ONG sur la paix, un séminaire pour marquer le 8 mars, Journée internationale de la femme, et rendre ainsi hommage aux efforts inlassables déployés par les femmes de par le monde en vue d'en arriver à la justice, à la paix et à la sécurité. Nous saisissons de nouveau l'occasion qui nous est ainsi offerte pour amener le public et les gouvernements à aborder les questions de la paix et de la sécurité suivant une démarche globaliste et à prendre conscience du vœu séculaire des femmes de voir les pays procéder à un désarmement total et universel.

Les femmes mobilisent les énergies en faveur du désarmement et de la paix. Rien qu'au XX^e siècle, les campagnes d'éducation ou de pétition – comme celle qui a permis de recueillir plus de 9 millions de signatures et qui a été adressée à la conférence sur le désarmement tenue en 1926 à Genève, ou celle qui a été lancée en 1959 par le mouvement européen des femmes contre l'armement nucléaire – ont suscité une large adhésion du public à l'idée d'un désarmement nucléaire et général. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, comme bien d'autres organisations, a refusé d'accepter les barrières que dressait la guerre froide et s'est employée à les forcer par des dialogues Est-Ouest et bien d'autres manifestations conjointes qui avaient pour but ultime de mettre fin à la course aux armements et d'instaurer une coopération pacifique. Les femmes ont manifesté contre l'accroissement des forces nucléaires multilatérales en Europe, notamment à la conférence tenue par l'OTAN aux Pays-Bas en 1964. Dans les années 60, 100 000 femmes de 110 communautés des États-Unis ont déclaré une “grève” nationale, quittant foyers et bureaux pour réclamer une interdiction des essais nucléaires, après que des physiciens de Boston avaient apporté la preuve de la présence de strontium 90, l'un des sous-produits d'essais nucléaires, dans les dents des enfants un peu partout aux États-Unis et ailleurs. Des millions de femmes et d'hommes se sont rassemblés dans les villes d'Europe et ont traversé les frontières à pied pour marquer leur opposition au déploiement de missiles nucléaires et d'armes radiologiques. Tous se souviennent des femmes de Greenham Common qui ont quitté leur foyer pour se consacrer à la cause de la paix, tout comme les hommes ont souvent quitté leurs proches pour aller à la guerre.

Nous tenons à le dire clairement: nous n'affirmons pas que les femmes sont “par nature” plus éprises de paix que les hommes. De par leur socialisation, les femmes sont appelées à devenir des éducatrices et à s'occuper de leur famille et de leur communauté. Dans tous les pays du monde, développés ou en développement, nombre

(Le Président)

d'hommes assument leur rôle de "protecteurs" et de "défenseurs", cherchant souvent à le jouer grâce à la possession d'armes, tandis que les femmes, dans leur rôle d'éducatrices, encouragent souvent cette revendication de la "virilité". Nous mesurons que les femmes sont aussi actrices dans les conflits, puisqu'il leur arrive de prendre les armes, de participer à des conflits et même de les perpétuer. Il ne suffira pas d'associer encore quelques femmes aux débats et aux négociations sur la sécurité; de même que les conceptions qu'ont les hommes des questions importantes divergent largement, une seule femme ne saurait représenter dans les négociations les femmes dans toute leur diversité.

De plus, un dialogue plus intense avec les organisations non gouvernementales et leur participation accrue à tous les efforts de désarmement faciliteront une compréhension bien plus large et plus globale de la sécurité, une compréhension qui puisse jeter les bases de l'adoption d'un très grand nombre d'accords et de traités relatifs à la sécurité. Il faut faire sortir sans plus attendre le désarmement de l'impasse dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Les femmes ont acquis au fil des années des connaissances larges et approfondies sur ces questions et sont impatientes d'œuvrer de concert avec bien d'autres membres de la société civile et organisations non gouvernementales, avec vous les membres de la Conférence et les ministères dans vos capitales, à la cause du désarmement et de la sécurité. En 1997, le Costa Rica a soumis à l'Assemblée générale un modèle de convention relative aux armes nucléaires, dans lequel étaient énoncées les questions juridiques, techniques et politiques qui, selon ce pays, devraient être examinées afin d'en arriver à une véritable convention sur les armes nucléaires.

L'Afrique du Sud a présenté à la Conférence du désarmement en 2002 un document de travail dans lequel elle apportait un certain nombre de suggestions et de réflexions concernant un traité sur les matières fissiles. Le moment est venu de négocier un tel traité, afin de régler les problèmes de prolifération nucléaire. De vastes secteurs de la société civile mondiale sont prêts à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter ces négociations. Les membres de la Conférence du désarmement ont le pouvoir de nous ouvrir les portes de cette instance. Au paragraphe 41 du règlement intérieur, il est reconnu que la Conférence peut décider de demander aux institutions spécialisées, à l'AIEA et à d'autres organismes des Nations Unies de lui fournir des renseignements. Nous nous réjouissons de recevoir une invitation à ce faire, que nous serions prêtes à accepter.

La Conférence du désarmement se bat depuis huit longues années pour pouvoir reprendre et faire progresser ses travaux. Elle ne sera pas en mesure d'enregistrer des percées importantes tant que les gouvernements continueront à voir dans les armements le gage de leur sécurité. Manifestement, l'augmentation des dépenses militaires à l'échelle mondiale n'a pas entraîné le renforcement escompté de la sécurité mondiale – tout au contraire, nous avons assisté à un accroissement de la prolifération des armes, à une multiplication des menaces présentées par des acteurs autres que les États et à une diminution de la sécurité commune.

Le séminaire que nous avons tenu cette année était axé sur les armes nucléaires, ou plus exactement sur le rôle joué par des armes propres à détruire l'environnement, les pays qui les détiennent et l'humanité tout entière dans un monde qui se bat pour faire admettre

(Le Président)

et avancer une conception globaliste de la sécurité, une conception qui comprenne la protection de l'environnement et de tous les acteurs touchés par les conflits dans toutes leurs phases et qui prenne en compte les raisons pour lesquelles les pays s'arment, afin que ceux-ci puissent désarmer.

Nombre des organisations non gouvernementales qui suivent les débats de la Conférence du désarmement, de celles qui se rendront en masse à New York pour suivre les travaux de la Conférence d'examen du TNP et leur donner une publicité, de celles qui ont organisé des manifestations de masse contre les armes nucléaires, et de celles, enfin, qui ont exercé des pressions systématiques sur les gouvernements afin qu'ils négocient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, comptent parmi leurs membres des femmes dont le dévouement à la cause de l'abolition des armes nucléaires est fondée sur leur intuition unique de tout le mal que ces armes peuvent faire.

Tout en saluant la décision prise ici l'année dernière, dans laquelle sont codifiées les règles de base de la concertation avec les organisations non gouvernementales militant pour le désarmement, nous engageons la Conférence à revoir la question de la participation et de l'accès des organisations non gouvernementales à toutes les instances internationales de désarmement et à mesurer le rôle croissant et bénéfique, comme la Croatie l'a qualifié à l'Assemblée générale, que la société civile joue dans le domaine du désarmement et qui peut donner une impulsion supplémentaire à des initiatives visant à faire sortir la communauté internationale de l'impasse et à faire enfin avancer les questions de désarmement multilatéral qui sont à l'ordre du jour de cette communauté. Nous engageons la Conférence à suivre les conseils du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui, en notant qu'une concertation plus effective avec les ONG accroîtrait les probabilités de voir les décisions de l'Organisation des Nations Unies mieux comprises et soutenues par un large public diversifié, a appelé à l'instauration d'un "dialogue plus organisé et plus soutenu avec la communauté des ONG".

La culture du militarisme qui a gagné du terrain de par le monde pousse peu à peu vers l'abîme la pierre d'angle du régime de désarmement qu'est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes tous conscients de l'effritement significatif des progrès d'importance vitale enregistrés à la Conférence d'examen de 2000, et nous savons tous que des mesures radicales s'imposent pour arrêter cette évolution.

Les membres de la Conférence du désarmement auront la possibilité de ce faire lors de la prochaine Conférence d'examen du TNP pour peu qu'ils s'y efforcent de prendre en considération les préoccupations et les priorités de tous les États parties et de consolider les obligations découlant du Traité en matière de non-prolifération comme en ce qui concerne le désarmement. Si elle parvient à adopter un programme de travail et à engager des débats de fond sur le désarmement nucléaire, un traité relatif aux matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace ou d'autres questions inscrites à l'ordre du jour proposé, la Conférence du désarmement donnera à la Conférence d'examen du TNP la longueur d'avance dont elle a tant besoin dans ses propres travaux. Il n'est pas d'autre organe ni d'autres diplomates qui aient comme vous la possibilité d'aider à donner à la Conférence d'examen un bon départ et d'enrayer la paralysie qui gagne peu à peu les travaux du Comité préparatoire.

(Le Président)

Le temps presse. Au cours des mois à venir, tous les acteurs de la communauté internationale du désarmement doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que la Conférence du désarmement offre réellement le moyen d'assurer la sécurité de tous les peuples, partout dans le monde.»

Ainsi se termine ce message. Je voudrais, au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, en remercier les participantes au séminaire qui a marqué la Journée internationale de la femme, de même que des efforts inlassables et résolus qu'elles déploient pour assurer à tous la justice, la paix et la sécurité. J'ajouterai, en ma qualité de représentant de la Nouvelle-Zélande, que je souhaite vivement voir arriver le jour où la Conférence du désarmement pourra réellement suivre les conseils donnés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et qui viennent de nous être rappelés, et où ce message qu'il est de tradition d'adresser à la Conférence pourra être lu par ses auteurs.

Sont inscrits sur la liste les orateurs pour la présente séance plénière, les représentants de la République populaire démocratique de Corée, de l'Algérie et de la Norvège. Je donne à présent la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. AN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais):

Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole alors que vous conduisez les travaux de la Conférence, aussi voudrais-je, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, vous féliciter de votre accession à la présidence et exprimer l'espoir de voir s'accomplir des progrès tangibles à la Conférence sous votre direction compétente. Je voudrais aussi exprimer toute notre reconnaissance au Président sortant, l'Ambassadeur des Pays-Bas, pour les efforts actifs et l'énergie qu'il a déployés dans l'espoir de relancer les travaux de la Conférence.

Je vais vous faire part d'un certain nombre de vues et de réflexions sur les travaux de la Conférence du désarmement.

Comme nous le savons tous, les travaux de la Conférence sont à présent presque paralysés. On peut affirmer sans exagérer que le sort de la Conférence est en jeu. Cela fait près de 10 ans que la Conférence n'a pas de résultats à présenter à la communauté internationale. Bien sûr, la majorité des États membres n'ont pas cessé de s'employer à faire adopter un programme de travail et à lancer un débat de fond sur les principales questions en présentant des propositions équilibrées, telle l'initiative des cinq Ambassadeurs. Toutefois, aucune de ces tentatives n'a abouti. La Conférence du désarmement est à présent enlisée dans une situation dont elle ne peut pas sortir.

Sans doute nous sentons-nous tous coupables à l'égard de la communauté internationale. Combien de temps, d'argent et de compétences avons-nous gaspillés pendant près de 10 ans? Il est regrettable que la Conférence ait passé tout ce temps-là à débattre un programme de travail sans pouvoir en adopter un. Or nous risquons fort bien de passer encore une dizaine d'années sans résultats, ce qui serait d'autant plus regrettable. N'y a-t-il pas là de quoi se sentir réellement coupable?

Quel est donc le principal problème que nous devons résoudre afin de relancer les travaux de la Conférence? Par quel nœud faut-il commencer pour pouvoir défaire tous les autres?

(M. An, République populaire
démocratique de Corée)

Ma délégation ne pense pas que le problème réside dans le règlement intérieur ou dans quelque autre méthode de travail. La Conférence du désarmement doit faire face à un gros obstacle politique, à savoir l'existence d'une volonté politique de bloquer tout progrès de ses travaux. La Conférence du désarmement est une instance de négociation multilatérale. Or les négociations multilatérales doivent être menées dans un esprit de multilatéralisme et supposent que chacun présente ses vues, écoute celles des autres et essaie réellement de les comprendre d'une manière constructive, sur la base d'un désir partagé de parvenir à une paix et une sécurité véritables. Quelle que soit la forme sous laquelle elles sont menées, les négociations multilatérales ne sauraient aboutir dès lors qu'un État veut suivre ou faire valoir une politique ou une position unilatérale. La Conférence du désarmement est condamnée à l'échec si nous n'écoutons pas les autres et ne faisons que rejeter encore et toujours toute proposition. La République populaire démocratique de Corée sait d'expérience combien sont amers les résultats de pourparlers menés dans cet esprit.

La Conférence du désarmement n'est pas une instance où un État ou groupe d'États peut suivre unilatéralement la politique qu'il s'est fixée. Elle ne pourra reprendre ses travaux sans que l'esprit politique peu constructif qui y règne change du tout au tout. Seule une réorientation audacieuse des positions nous offrira le moyen voulu de relancer et faire progresser les travaux de la Conférence et de sauver cette dernière.

Ma délégation estime que nous pourrions affirmer avoir une réelle base politique à partir de laquelle il nous sera possible de convenir d'un programme de travail uniquement lorsque chacun des membres de la Conférence apportera la preuve de sa volonté politique de faire collectivement avancer les travaux de la Conférence, dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Tant qu'elle n'aura pas cette base politique, la Conférence subira des revers, quel que soit le nombre de séances et de débats qu'elle tiendra, et il lui sera difficile, voire impossible, d'adopter l'une quelconque des propositions dont elle est saisie. C'est la leçon qui se dégage de l'évidente vanité des efforts faits ici au cours des 10 dernières années.

Cette année sera celle du sixantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation a le sincère espoir qu'une percée pourra être faite à la Conférence du désarmement en 2005. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais en appeler à toutes les délégations afin qu'elles ne ménagent aucun effort pour parvenir à une solution.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. An Myung Hun, pour sa déclaration; je donne à présent la parole au représentant de l'Algérie.

M. JAZAÏRY (Algérie) (traduit de l'arabe): Au nom des États arabes qui sont membres de la Conférence du désarmement et de ceux d'entre eux qui y ont le statut d'observateur, je voudrais souligner l'importance que notre région attache à la question du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, je vous ai déjà félicité, au nom de la délégation algérienne, de votre accession à la présidence de la Conférence. J'ai à présent le plaisir de le faire au nom des États arabes, qui, tous, vous apporteront leur soutien afin de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis si longtemps. Je voudrais aussi adresser nos remerciements au

(M. Jazaïry, Algérie)

Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, et à son adjoint, M. Enrique Román-Morey, ainsi qu'à tous les membres du secrétariat.

Par cette déclaration, les États arabes entendent exprimer leur ferme et sincère volonté d'œuvrer à la sécurité et à la stabilité internationales et régionales, afin d'assurer la prospérité et le bonheur de tous les peuples, y compris les peuples arabes. Le Groupe arabe réitère son attachement aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris la résolution 59/69, du 10 décembre 2004, dans laquelle l'Assemblée affirme que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations menées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Cela confirme l'universalité de la question, qui requiert la collaboration de tous les États sur un pied d'égalité.

L'ampleur et la gravité croissantes des difficultés épineuses et des dangers auxquels nous devons faire face en matière de sécurité sur les plans régional et international font que nous tenons plus que jamais à utiliser cette instance pour apporter des solutions aux problèmes qui se posent à nous. De ce fait, nous sommes d'autant plus attachés à la Conférence du désarmement.

Les États arabes ont la ferme conviction que le Traité sur la non-prolifération constitue l'un des instruments les plus importants qui aient été conclus et qu'il a effectivement aidé à limiter la prolifération des armes nucléaires pendant plus de 35 ans. Le fait que la majorité des États ont adhéré à ce Traité montre qu'ils comprennent le rôle important qu'il joue en écartant la menace d'une guerre nucléaire. C'était sur cette base que les États arabes ont renoncé à l'option nucléaire en adhérant au TNP. Du fait qu'ils sont très attachés à la non-prolifération, ils accordent la plus haute importance à l'élimination progressive de cette arme meurtrière et en appellent aux États nucléaires qui sont parties au TNP afin qu'ils assument leurs responsabilités, donnent les garanties de sécurité requises pour créer un climat de confiance et mettent en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale comme celles des conférences d'examen du Traité.

Le Groupe arabe a l'espoir que les États dotés d'armes nucléaires honoreront leurs engagements, y compris ceux qu'ils ont pris à la sixième Conférence d'examen, en 2000, et plus particulièrement en ce qui concerne les 13 mesures pratiques. Il veut croire que la septième Conférence d'examen qui doit se tenir en mai offrira à ces États l'occasion de réaffirmer et de consolider ces engagements.

Le désarmement nucléaire par l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires est une étape très importante de l'instauration de la confiance, de l'élimination de la rivalité dans le domaine du nucléaire et de la réalisation d'un désarmement général et complet. La prolifération de ces armes, en particulier au Moyen-Orient, constitue une menace à la paix et à la sécurité et a un effet déstabilisateur sur les plans régional et international. C'est la raison pour laquelle les États arabes se sont efforcés, dans toutes les instances multilatérales, d'appeler l'attention sur les risques d'une prolifération nucléaire au Moyen-Orient et sur la nécessité d'éliminer complètement les armes nucléaires dans cette région. Pour les États arabes, la résolution sur le Moyen-Orient qui a été adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995 fait partie intégrante du Traité.

Nous voudrions vous rappeler, en outre, que le document final de la sixième Conférence d'examen du Traité précise très clairement qu'Israël doit adhérer au TNP et soumettre toutes ses

installations nucléaires au système des garanties générales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les États arabes souhaitent vivement que, lors de la septième Conférence d'examen, une nouvelle impulsion soit donnée à cette résolution d'importance vitale, adoptée en 1995, afin qu'elle soit traduite dans les faits. Cela serait conforme à l'esprit de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de laquelle il est demandé que soit établie une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et à celui des résolutions adoptées par l'Assemblée générale chaque année, dont les États du Groupe arabe sont les auteurs. Comme vous le savez, l'Assemblée générale a adopté à sa cinquante-neuvième session, à l'initiative du Groupe arabe, les résolutions 59/63 et 59/106 sur la question. Nous voulons aussi vous rappeler le projet de résolution que les États arabes ont présenté au Conseil de sécurité en 2003 et dont ce dernier reste saisi. Ce projet vise à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et au premier chef d'armes nucléaires.

La paix et la sécurité internationales dépendent aussi de la dissémination d'une culture du désarmement. La Ligue des États arabes collabore très étroitement avec l'UNIDIR à l'organisation de conférences conjointes, de cours de formation, de séminaires et de travaux de recherche consacrés à une culture du désarmement, question qui nous tient à cœur.

Enfin, ces défis décisifs exigent de chacun des membres de la Conférence qu'il agisse avec détermination. Cependant, force nous est de constater, comme tous nos autres collègues, que les travaux de la Conférence en sont au point mort depuis bien des années en raison des positions intransigeantes tenues par certains. Afin de sortir de cette impasse, les États arabes feront tout ce qui est en leur pouvoir dans le cadre du Groupe des 21 pour que reprennent les négociations et les travaux de cette instance. Très récemment encore, ils ont, comme vous le savez, accueilli favorablement les recommandations du Président sortant, l'Ambassadeur Chris Sanders, au sujet de la désignation de coordonnateurs spéciaux. Nous avons l'espoir que les autres États membres feront aussi preuve de la volonté politique, de la souplesse et de l'esprit réaliste nécessaires pour qu'il nous soit possible de parvenir à un consensus sur un programme de travail qui tienne compte des besoins en matière de sécurité de tous les groupes d'États.

En outre, nous tenons à confirmer que le Groupe arabe reste acquis au document final adopté par l'Assemblée générale à la session extraordinaire qu'elle a consacrée au désarmement en 1978, à l'ordre du jour que la Conférence adopte chaque année, ainsi qu'au règlement intérieur de cette dernière.

Nous tenons à réaffirmer une fois encore que le Groupe arabe est disposé à coopérer et à travailler d'une manière constructive en vue de l'établissement d'un programme de travail qui mette en équilibre les intérêts et les besoins de toutes les parties.

En guise de conclusion, nous voulons souligner le fait que, s'il existe bien des instances qui s'occupent des questions de désarmement, cette conférence est la seule instance multilatérale qui a pour mandat de rédiger des traités et conventions sur ces questions. Il est donc impératif que nous nous efforcions tous de maintenir cet organe et d'en exploiter les ressources pour bâtir un nouvel ordre juridique international garantissant une paix et une sécurité durables partout dans le monde.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Idriss Jazaïry, pour la déclaration qu'il a faite au nom des États arabes membres de la Conférence ou observateurs. Je donne à présent la parole au représentant de la Norvège.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): J'ai écouté avec un vif intérêt la déclaration des organisations non gouvernementales dont vous avez donné lecture, Monsieur le Président, au début de la présente séance. Nous avons l'espoir que, à l'avenir, des représentants de la société civile pourront venir s'exprimer directement devant la Conférence. La pratique suivie jusqu'ici est pour le moins parfaitement étrange et très difficile à comprendre. Pour l'heure, la Conférence du désarmement est dans l'impasse, ce qui ne devrait pas, néanmoins, l'empêcher d'inviter de temps à autre des représentants de la société civile à venir nous faire part directement de leurs préoccupations.

J'ai aussi suivi avec intérêt la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je partage entièrement son point de vue selon lequel des démarches unilatérales irresponsables mettent en danger les mécanismes de désarmement multilatéraux. Il serait utile que la République populaire démocratique de Corée franchisse un premier pas en vue de remédier à une situation peu favorable en adhérant au TNP en qualité d'État non doté d'armes nucléaires et en coopérant pleinement avec l'AIEA, afin que la réalité de ce statut puisse être vérifiée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège, M. Kjetil Paulsen, pour sa déclaration; je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. FALLON (Irlande) (traduit de l'anglais): Je voudrais simplement me faire l'écho des observations de mon collègue norvégien au sujet de la participation de la société civile aux travaux de cette instance. Force est de constater, en ce jour qui, ici aussi, est censé marquer la Journée internationale de la femme, qu'il y a peu de femmes, justement, au parterre, tandis que les représentations d'hommes abondent sur les fresques du plafond – Serait-ce une coïncidence que les représentantes d'organisations non gouvernementales se tiennent aujourd'hui dans la galerie, à mi-chemin entre le parterre et le plafond? Le monde ne semble pas avoir bien changé depuis que les fresques de cette salle ont été peintes. Je partage les vues exprimées tant par le représentant de la Norvège que par le Président et j'ai aussi l'espoir que le jour viendra où, dans l'esprit des recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, voire des dispositions de la Charte des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, indépendamment du sexe de leurs représentants, seront autorisées à contribuer directement aux travaux de cette instance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Irlande, M. Richard Fallon, pour sa déclaration; je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): J'ai demandé la parole afin d'appuyer ce que viennent de dire mes collègues de la Norvège et de l'Irlande. Les Pays-Bas sont eux aussi convaincus que la société civile doit et peut être entendue directement dans cette instance. Je voudrais aussi réitérer les conseils donnés par le Secrétaire général Kofi Annan à cet égard, qui en a appelé à un dialogue plus organisé et plus soutenu avec la communauté des ONG, conseils que nous devrions avoir à cœur de suivre.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Chris Sanders, pour sa déclaration. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne au représentant de l'Allemagne.

M. HEINSBERG (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais souscrire à la déclaration sur la question que vous avez faite en votre qualité de représentant de la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'aux interventions que viennent de faire les représentants de la Norvège, de l'Irlande et des Pays-Bas.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Volker Heinsberg, de son intervention; je donne à présent la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. AN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais répondre à l'intervention faite par le représentant de la Norvège, qui, je crois, s'est quelque peu écarté du point débattu. Je veux croire que la délégation norvégienne comprend qu'il y a une difficulté – un problème politique – qui, encore et toujours, contraint la République populaire démocratique de Corée de faire ce qu'en réalité elle ne veut pas. C'est là le point à retenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. An Myung Hun, pour son intervention.

Comme aucune autre délégation ne semble souhaiter prendre la parole à ce stade, je propose que nous passions aux autres points à régler, qui sont au nombre de deux. Je veux commencer par donner aux membres de la Conférence un aperçu du calendrier des réunions pour la semaine prochaine, qui sera particulièrement rempli, puis informer la Conférence de l'état de mes consultations. En ce qui concerne le calendrier des réunions pour la semaine prochaine, vous vous souviendrez que, au début de la session de 2005, celui qui présidait alors la Conférence, l'Ambassadeur Chris Sanders, et le Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Sergei Ordzhonikidze, ont envoyé aux ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence une lettre les invitant à envisager la possibilité de faire une déclaration à la Conférence du désarmement lors d'un prochain passage à Genève, notamment au moment de la session de la Commission des droits de l'homme, qui commence la semaine prochaine.

À ce jour, le secrétariat a reçu de plusieurs États membres des communications l'informant de l'intention de leur ministre des affaires étrangères de venir faire une déclaration à la Conférence. Je vous dresse la liste des 10 ministres qui viendront la semaine prochaine. Le lundi 14 mars, à 11 heures, le Ministre canadien des affaires étrangères prendra la parole. Le lendemain mardi 15 mars, à 10 h 30, ce sera au tour du Ministre péruvien des affaires étrangères de faire une déclaration, qui sera suivi du Ministre finlandais, puis du Ministre néerlandais, du Ministre suédois et, enfin, du Ministre ukrainien. Dans huit jours, le jeudi 17 mars, à 10 heures, nous entendrons le Ministre kazakh des affaires étrangères, qui sera suivi du Ministre slovaque des affaires étrangères, puis du Secrétaire parlementaire japonais aux affaires étrangères et, enfin, du Ministre polonais des affaires étrangères.

(Le Président)

Selon la pratique suivie par la Conférence en pareil cas, je propose que cette dernière tienne trois séances plénières la semaine prochaine, soit le lundi, le mardi et le jeudi, pour pouvoir répondre à ces demandes particulières. Puisque nos orateurs auront un emploi du temps très chargé ces jours-là, je veux ouvrir ces séances aussi ponctuellement que possible et demande instamment à toutes les délégations d'être à l'heure à leur place dans la salle des conseils.

Enfin, si aucune délégation n'a d'observation à faire au sujet de cette question, je vais, comme annoncé, informer la Conférence de l'état de mes consultations et demande au secrétariat de bien vouloir distribuer le texte de mes observations entre-temps.

Bien que mes consultations bilatérales et autres se poursuivent, je veux donner aujourd'hui à la Conférence un rapport d'activité plus complet que je n'ai pu le faire jeudi dernier. En avançant ce qui pourrait être de premières conclusions, j'ai conscience du calendrier très rempli des réunions de la semaine prochaine, qui se dérouleront à un niveau politique élevé, et du fait que j'ai encore à m'entretenir bilatéralement avec un petit nombre de délégations.

Eu égard à cet événement d'une importance et d'une signification considérables qui va se produire sous peu, à savoir la Conférence d'examen du TNP, j'ai entrepris dès l'accession de la Nouvelle-Zélande à la présidence de repérer les points positifs plutôt que les éléments négatifs de la difficile situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement.

Le document de réflexion que mon prédécesseur, l'Ambassadeur Chris Sanders, a fait distribuer à titre informel m'a été utile à cette fin. Dans la tradition de continuité forgée par les délégations qui se sont succédé à la présidence au cours de l'année écoulée et même avant, j'ai voulu fonder mes consultations sur ce document de réflexion. Je vous avoue que je me suis heurté plusieurs fois à des hésitations en voulant obtenir des délégations des instructions fermes sur la base d'un document sans statut officiel. J'ai néanmoins le plaisir de vous signaler que, dans leur vaste majorité, les délégations ne sont pas restées indifférentes à mes efforts et m'ont donné de précieuses indications quant à la mesure dans laquelle elles seraient prêtes à faire preuve de souplesse. C'est là le premier point positif à signaler. J'y reviendrai plusieurs fois par la suite.

Deuxième point positif: les délégations se sont montrées prêtes à entreprendre des travaux sérieux sur une ou plusieurs des quatre questions prioritaires ou de base. Ce vœu est pratiquement universel. Cela n'est pas chose nouvelle – plusieurs présidents en ont fait état dans le passé –, encore que les délégations aient été très nombreuses à constater avec soulagement que le document de réflexion informel, comme plusieurs propositions officielles qui l'ont précédé, intégrait la notion de quatre questions prioritaires.

Cela dit, cette réaction très large doit être replacée dans le contexte de tout l'éventail des positions exprimées. À l'un des extrêmes, il y a les délégations qui se déclarent prêtes à envisager un accord sur un programme de travail qui porte sur plus d'une des quatre questions de base, à la condition qu'il y ait un accord sur l'ouverture rapide de négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Un tel traité devrait être négocié, à tout le moins de l'avis de l'un de ces quelques États, à ce qu'il paraît aujourd'hui, sur la base d'un mandat sans condition.

(Le Président)

À l'autre extrême, il y a les délégations qui se disent prêtes à négocier un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles à la condition que cela se fasse sur la base d'un mandat dans lequel soit énoncé un certain nombre d'exigences minimales, en particulier en ce qui concerne la vérification, dans le cadre d'un programme de travail qui prévoit l'examen, sous une forme ou une autre, des trois autres questions de base. On m'a fait très clairement comprendre que, tant que la souplesse dont ont fait preuve les délégations de ce groupe au fil des années, notamment en ce qui concerne la nature du mandat relatif aux garanties de sécurité négatives, la prise en compte de questions nouvelles et additionnelles ou la désignation de quatre coordonnateurs spéciaux, ne trouverait pas d'écho chez les autres délégations, toute coïncidence des volontés serait impossible.

Il peut apparaître qu'il ne s'agit pas là d'une évolution constructive, mais d'un simple reflet du statu quo, c'est-à-dire l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Pour ma part, cependant, j'incline à voir la situation sous un jour plus favorable, pour les raisons suivantes. Les États dont la position se situe entre les deux extrêmes de l'éventail sont plus nombreux et font davantage preuve de souplesse. En outre, même si les membres de la Conférence ne veulent pas tous de l'ouverture de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, sous une forme ou une autre, aucun d'entre eux ne m'a dit explicitement que ce serait là un obstacle insurmontable.

En outre, si les membres de la Conférence ne sont pas encore tous prêts à convenir d'un programme de travail qui porte aussi sur des questions de base autres qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, j'ai néanmoins perçu une volonté d'examiner ces autres questions, qui sont implicites dans les conditions mises et que je viens d'évoquer. De plus, il est peut-être significatif, dès lors que l'on veut mesurer la souplesse des États considérés, qu'il paraît à ces derniers assez urgent de négocier un tel traité, encore que sous certaines conditions. En revanche, pour obtenir l'acceptation des autres États, il faudrait que les premiers apportent la preuve qu'ils sont disposés à examiner les autres questions de base au moment où un mandat de négociation du traité considéré serait établi et adopté.

Je veux relier les observations que je viens de faire aux propositions précises dont la Conférence est saisie. Nombre d'États restent acquis à la proposition des cinq Ambassadeurs, encore que, depuis un certain temps, il existe dans cette enceinte un certain pragmatisme concernant son évolution. Quant au point de savoir si le document de réflexion recueillerait en définitive un appui aussi ferme, si la Conférence en était officiellement saisie, le résultat des consultations que j'ai menées à ce jour ne me permet pas encore de me prononcer à ce sujet. À moins que je n'y sois encouragé de toutes parts au cours de la semaine qui suivra, je ne me hasarderai pas à en faire l'essai. Comme plusieurs collègues l'ont noté, la difficulté à laquelle se heurte la Conférence ne réside pas dans le manque de propositions ou une ingéniosité insuffisante sur le plan diplomatique, mais bien dans l'absence de volonté politique.

Le dernier signe positif que je veux mentionner a trait à l'avenir de cette instance. Les inquiétudes au sujet de son utilité et de son autorité sont partagées par un grand nombre d'États. Les membres de la Conférence tiennent beaucoup à la faire «redémarrer», comme me l'a dit l'un des représentants. En outre, l'utilité et l'autorité de la Conférence sont manifestement bien plus étroitement liées à sa capacité de mener des négociations sur les questions de base ou de les

(Le Président)

aborder qu'à sa volonté d'engager des débats sur des questions nouvelles ou additionnelles, certes importantes, mais d'une portée moindre. Quoi qu'il en soit, aucune question nouvelle ou additionnelle n'a été avancée qui soit susceptible de recueillir le consensus nécessaire pour être incluse dans un programme de travail.

Les trois ou quatre indications ou évolutions positives que j'ai repérées m'amènent à soumettre à votre réflexion plusieurs équations que je formulerai sans détour et dans le désordre. Je veux souligner que ces équations ne reflètent pas la position de chacun des membres de la Conférence, mais traduisent mon interprétation des principales difficultés. Il se peut qu'il s'agisse là de simples évidences, mais je tiens néanmoins à tracer, sur la base de ce que m'ont dit les délégations au cours de mes consultations bilatérales, les principales – je dis bien: principales – fractures auxquelles se heurtent les négociations.

- Pour faire intervenir un accord sur un mandat sans condition pour la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, il faudra peut-être accepter des mandats d'examen pour les trois autres questions de base. Cette équation a un corollaire: pour faire intervenir un accord sur des mandats d'examen pour les trois autres questions de base, il faudra sans doute accepter un mandat sans condition pour la négociation du traité considéré.
- L'autre équation est la suivante: pour que les États soient disposés à accepter la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, il faudra faire en sorte que les négociations portent aussi, à tout le moins, sur un mécanisme de vérification du respect du traité. Par les mots «à tout le moins», je tiens compte du souci de certains États de voir adopter un programme de travail qui comporterait un mandat de négociation ainsi conçu inclure aussi des mandats d'examen pour les autres questions de base.

Il est relativement simple d'énoncer la nature d'un problème et bien plus difficile de suggérer une solution. Comme les représentants des États membres de cette conférence le savent et en particulier ceux d'entre eux qui étaient ici au moment de la présidence finlandaise, le règlement intérieur envisage l'adoption, non seulement d'un programme de travail, mais aussi d'un calendrier des travaux. Je veux croire que, si nous parvenons à nous entendre sur un mandat de négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles – je reviendrai sous peu sur ce point –, nous pourrions élaborer pour le reste de l'année un calendrier des travaux conçu de telle sorte que, parallèlement à la négociation du traité considéré, la Conférence aborde les trois autres questions de base successivement ou à tour de rôle, voire de ces deux manières à la fois, afin de satisfaire aux exigences des États pour lesquels il est indispensable d'engager des travaux sur ces questions.

Je veux aussi croire que, parallèlement à la négociation d'un tel calendrier des travaux, nous pourrions également trouver le moyen d'avancer, sur le plan de la procédure, dans l'élaboration de la teneur du mandat de négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Cela suppose que nous trouvions un moyen grâce auquel il serait entendu que le mandat donné à l'organe subsidiaire chargé de négocier ce traité serait sans condition excepté à un égard essentiel. Cet organe subsidiaire serait tenu d'établir un groupe d'experts pour se faire

(Le Président)

donner des conseils sur des questions intéressant l'efficacité du traité proposé, efficacité dont la signification précise devrait faire l'objet d'un accord clair.

Les membres de la Conférence auront sans doute d'autres idées quant au moyen le plus indiqué d'avancer. Je me suis efforcé de mieux faire ressortir l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence grâce aux lumières, ou éléments positifs, qui sont apparus pendant la présidence néo-zélandaise à ce jour. Si j'en ai tiré des conclusions trop hâtives, nul doute que les membres de la Conférence corrigeront le tir. S'ils le font, je veux espérer qu'ils avanceront en même temps des suggestions constructives quant à la manière de forger un consensus.

La semaine dernière j'ai conclu mon rapport d'activité en vous disant qu'il s'agissait de savoir, non pas quelle solution vous préféreriez, mais celle que vous seriez prêts à accepter. Aujourd'hui je vous dis que c'est à l'usage que l'on verra la qualité de la solution. Il ne sera pas particulièrement aisé de l'accepter mais elle aura du moins l'avantage de rétablir l'autorité de la Conférence en tant qu'instance de négociation et, ce qui est plus important encore, de contribuer à la sécurité de chaque pays en abordant la question de la non-prolifération des armes nucléaires par la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

À moins qu'une délégation veuille prendre la parole avant que je lève la séance, nos travaux pour aujourd'hui sont terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence s'ouvrira le lundi 14 mars à 11 heures précises.

La séance est levée à 11 h 10.
